

## Lancement par l'ANdÉA d'une charte pour le recrutement des directeurs d'écoles supérieures d'art

Paris - Publié le lundi 14 septembre 2015 à 10 h 25 - Actualité n° 51179 - Imprimé par ab. n° 19439

« Inciter chaque école supérieure d'art à se doter d'une procédure de recrutement ouverte, explicite et opposable, créer un référentiel métier pour que les directeurs et directrices soient recrutés au regard d'une fiche de poste précise et circonstanciée, rendre les modalités du mandat et de son renouvellement absolument transparentes », tels sont les trois objectifs de « La charte de bonnes pratiques pour le recrutement des directeurs des écoles supérieures d'art » de l'ANdÉA, adoptée à l'unanimité par son conseil d'administration le 02/09/2015 et rendue publique le 11/09/2015.

« Cette charte vient compléter les dispositions de la loi, elle a été construite en association avec la DGCA du MCC qui souhaite disposer d'un outil de référence pouvant être décliné réglementairement pour les écoles nationales, et communiqué par voie de circulaire aux DRAC (Directions régionales des affaires culturelles) siégeant aux conseils d'administration des écoles territoriales », précise l'ANdÉA. Le référentiel métier se décline en trois axes : des missions stratégiques, des responsabilités pédagogiques, artistiques et scientifiques, et des missions structurelles, territoriales et d'organisation fonctionnelle. « Le projet artistique du directeur ou de la directrice doit être placé au centre du dispositif de recrutement et de l'évaluation du mandat de direction », déclare l'ANdÉA.

Maud Le Garzic Vieira Contim  
Chargée de mission  
Andéa  
06 26 38 82 84  
contact@andea.fr



**CONTACT**